

L'asile en France est-il vraiment devenu plus facile pour les Afghanes ?

Article paru dans [La Croix, le 9 septembre 2024](#)

1. En juillet, la Cour nationale du droit d'asile a pour la première fois accordé à une femme afghane le statut de réfugié en raison de son genre.
2. La grande majorité des Afghanes qui le demandent obtiennent déjà l'asile, mais encore faut-il obtenir un visa pour arriver jusqu'en France.

La décision avait fait grand bruit. Le 11 juillet, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) avait pour la première fois accordé à une femme afghane, qui avait été déboutée par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), le statut de réfugié en raison de son genre. La CNDA s'est fondée sur un arrêt du 16 janvier dernier de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui avait ouvert la voie en reconnaissant que les femmes pouvaient prétendre au statut de réfugié si « dans leur pays d'origine elles sont exposées, en raison de leur sexe, à des violences physiques ou mentales, y compris des violences sexuelles et domestiques ». Une situation qui correspond tout à fait au cas de l'Afghanistan, avait jugé la CNDA, estimant que les femmes et jeunes filles afghanes « sont, dans leur ensemble, perçues d'une manière différente par la société afghane et qu'elles doivent être considérées comme un groupe social susceptible d'être protégé comme réfugié ».

Presque deux mois plus tard, cette décision inédite a-t-elle véritablement amélioré la situation des Afghanes au regard du droit d'asile ? « C'est une décision poudre aux yeux qui ne change pas grand-chose », estime Chela Noori, présidente de l'association Afghanes de France. « Avant la prise du pouvoir par les talibans, explique-t-elle, pratiquement aucune femme ne partait seule - d'Afghanistan. Désormais, quelques-unes arrivent effectivement sur le sol français de façon - irrégulière, mais elles ne sont pas nombreuses. Et l'Ofpra leur accorde déjà presque toujours une protection, sauf celles qui sont dublinées (c'est-à-dire qui relèvent d'un autre pays de l'Union européenne pour leur demande d'asile en vertu du règlement Dublin, NDLR) ».

Selon le rapport d'activité de l'Ofpra, en 2023, 17 550 Afghans ont demandé l'asile, dont tout de même 20,8 % de femmes, soit 3 650 Afghanes. Si le taux de protection de l'ensemble des Afghans est de 69,3 %, soit plus de deux fois le taux moyen toutes nationalités confondues, pour les femmes, il est déjà proche de 100 %. Car, explique-t-on à l'Ofpra, « dès la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan, (nous avons) tiré toutes les conséquences de la gravité et du caractère systématique des atteintes à leurs droits fondamentaux dont sont victimes les femmes afghanes en leur reconnaissant, à ce titre, le statut de réfugié. Ainsi, sur la période couvrant l'année 2023 et les sept premiers mois de l'année 2024, le taux de protection de l'Ofpra sur les demandes d'asile déposées par des Afghanes a été supérieur à 96 % ».

« Le problème n'est pas pour les femmes qui arrivent sur le sol français, car elles reçoivent déjà l'asile pour la plupart, mais pour celles qui ne peuvent pas y parvenir », poursuit Chela Noori. Selon une note de l'Institut français des relations internationales (Ifri) publiée en 2023, près de 3,5 millions d'Afghans se trouvent en Iran et 3 millions au Pakistan. Mais, reprend-elle, « très peu, je dirais 10 % à peine, obtiennent un visa leur permettant de venir demander l'asile en France ».

« Les visas permettant de rejoindre la France à partir de l'Iran et du Pakistan sont délivrés au compte-gouttes, et les délais pour obtenir un rendez-vous dans les consulats ne cessent de

s'allonger, confirme l'association Amnesty International. L'enjeu principal, pour les femmes afghanes qui cherchent protection, est donc de pouvoir se rendre en France par des voies légales et sûres. »

Amnesty International a lancé une pétition pour demander « à la France de faciliter la délivrance de visas aux femmes afghanes en exil et a remis, ce 20 juin, une pétition signée par 148 000 personnes en ce sens à l'attention d'Emmanuel Macron ». Une demande pour l'instant restée lettre morte.

Nathalie Birchem